

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA IM ACT US Short Duration High Yield Low Carbon

Un compartiment de AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV (the ICAV)

Classe d'actions: F Income USD (ISIN : IE00BDBVWV76)

Ce compartiment est géré par AXA Investment Managers Paris, filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds est de générer un revenu élevé en investissant dans des titres de créances à haut rendement américains dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice ICE BofA US High Yield (Indice de référence). À titre d'objectif extra-financier secondaire, le portefeuille vise une intensité hydrique inférieure d'au moins 30 % à celle de l'Indice de Référence.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active par rapport à l'Indice de Référence et vise à atteindre ses objectifs extra-financiers.

Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire et le Gestionnaire délégué disposent d'un plein pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Fonds et peuvent s'exposer à des sociétés, pays ou secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence, bien que les composants de l'Indice de référence soient généralement représentatifs du portefeuille du Fonds. Le Gestionnaire et le Gestionnaire délégué prennent en compte l'empreinte carbone et l'intensité hydrique dans le processus de sélection de titres et la construction de portefeuille, outre l'analyse crédit et financière classique. L'écart avec l'Indice de Référence peut être important.

Le Gestionnaire et le Gestionnaire délégué sélectionnent les investissements en suivant une approche en deux étapes : 1/ analyse de l'intensité carbone et l'intensité hydrique afin de s'assurer que la moyenne de chacun des KPI (indicateurs clés de performance) relatifs à l'intensité carbone et l'intensité hydrique calculés au niveau du Fonds est supérieure d'au moins 30 % à celle calculée pour l'Indice de référence, suivie de l'application des Politiques d'exclusion sectorielles et des Politiques en matière de normes ESG d'AXA IM à l'exception des dérivés sur indices et des OPC sous-jacents éligibles, tels que décrits dans les documents disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines> et 2/ analyse économique, des valorisations et des conditions techniques des marchés sur la base de différents facteurs, y compris une analyse macro et micro-économique et une analyse crédit des émetteurs. Le Gestionnaire et le Gestionnaire délégué gèrent également le positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différents secteurs.

Le Fonds investit dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance négociables libellés en USD. Le Fonds investira dans des titres dont au moins les deux tiers présentent une notation inférieure à Investment Grade (c'est-à-dire inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou inférieure à Baa3 selon Moody's ou, en cas d'absence de notation, présumés être d'une qualité similaire par le Gestionnaire), cotés ou négociés sur des Marchés réglementés. Le Gestionnaire investit de façon discrétionnaire et est donc libre d'investir dans l'ensemble des secteurs et industries. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à durée courte émis par des sociétés domiciliées aux États-Unis et peut investir jusqu'à 30 % maximum de son actif net dans des titres de créance à durée courte émis par des sociétés de l'OCDE non américaines et, éventuellement, dans les obligations de gouvernements, d'organismes ou instruments gouvernementaux de pays de l'OCDE, États-Unis compris. Ces investissements seront libellés en USD.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des obligations convertibles et des OPC éligibles. L'exposition aux obligations de pays non membres de l'OCDE ne dépassera pas 10 % de son actif net. Le Gestionnaire estime que la durée moyenne jusqu'à l'échéance ou au rachat des investissements du Fonds est de trois ans ou moins ; il pourra néanmoins revoir cette estimation si les conditions de marché le justifient.

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Outre la génération de revenus élevés, l'objectif du Fonds est de chercher à réduire significativement l'intensité carbone et l'intensité hydrique par rapport à l'Indice de référence et à tout mettre en œuvre pour financer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour atteindre cet objectif, le Gestionnaire construira un portefeuille de titres qui permettra au Fonds de respecter un engagement contraignant consistant en une réduction de 30 % des indicateurs clés de performance ESG « Intensité carbone » et « Intensité hydrique » par rapport à l'Indice de référence. L'indicateur d'intensité carbone et la note d'analyse ESG au sein du portefeuille couvrent chacun au moins 90 % de l'actif net du Fonds, tandis que l'indicateur d'intensité hydrique au sein du portefeuille couvre au moins 70 % de l'actif net du Fonds. Ces taux de couverture excluent les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs souverains, ainsi que les liquidités ou

les titres équivalents à des liquidités détenus à titre accessoire. Les indicateurs d'intensité carbone et d'intensité hydrique seront obtenus auprès d'un fournisseur externe. La méthode de notation ESG est décrite au lien suivant : <https://www.axa-im.com/who-we-are/responsible-investing>. Afin de s'aligner sur l'objectif de contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et d'éviter le financement d'entreprises en retard dans la transition climatique, les segments suivants sont exclus de l'univers éligible du Fonds : énergie - exploration et production ; énergie intégrée ; raffinage et commercialisation du pétrole ; équipements et services pétroliers ; métaux/extractions minière ; producteurs et produits sidérurgiques ; électricité - distribution/transport (services aux collectivités) ; électricité - production (services aux collectivités) ; électricité - sociétés intégrées (services aux collectivités) et services aux collectivités hors électricités.

Le Gestionnaire prend en compte les informations internes et externes issues de plusieurs sources telles que les remontées d'information concernant la politique d'engagement (tel que décrit dans le lien suivant : https://www.axa-im.com/sites/corporate/files/insight/pdf/AXA_IM_Engagement_Policy_Oct_20.pdf) et les données d'un fournisseur externe de données environnementales relatives aux entreprises pour appuyer l'évaluation des risques liés au changement climatique et à la publication d'informations sur le développement durable. Afin d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris relatifs au réchauffement climatique, le Compartiment utilise la méthodologie suivante :

- le Fonds utilise le scénario 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement limité comme scénario de référence en termes de température
- le Fonds recalcule l'intensité de gaz à effet de serre (GES) et les émissions absolues de GES au moins une fois par an
- le Fonds intégrera progressivement les émissions de GES du scope 3
- le Fonds cherchera à investir dans des sociétés qui se fixent et publient des objectifs de réduction des émissions de GES
- l'intensité maximale de GES du Fonds appliquera une trajectoire de décarbonation avec un objectif de réduction de 7 % en moyenne par an
- le seuil de réduction de l'intensité maximale de GES par rapport à l'univers d'investissement (l'Indice de référence) est d'au moins 30 %.

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement reposent sur des méthodes ESG s'appuyant en partie sur des données de tiers, et qui sont dans certains cas développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent changer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence d'harmonisation des définitions peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement employant les critères ESG et le reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles qui incluent des critères de développement durable peuvent employer des données ESG qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul est susceptible d'être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites dans ce document pourront évoluer à l'avenir pour prendre en compte l'éventuelle amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, les éventuelles évolutions de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes, entre autres.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

Devise du fonds

La devise de référence du Fonds est USD.

Horizon d'investissement

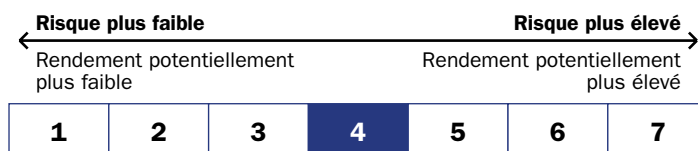
Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant trois ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Vous pouvez acheter des actions pendant la Période de souscription ou vendre vos actions lors de chaque Jour ouvré au cours duquel les banques sont généralement ouvertes en Irlande et aux États-Unis. Si les banques ne sont pas généralement ouvertes en Irlande et aux États-Unis au cours d'un Jour ouvré particulier, ou le jour précédent, vous pourrez acheter ou vendre vos actions le Jour ouvré suivant. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Prospectus disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>. La Valeur liquidative de ce Fonds est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 100 000 USD

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de

risque du Fonds. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Fonds, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible liquidité dans certaines conditions de marché pouvant empêcher le Fonds de valoriser, acheter ou vendre tout ou partie de ses actifs, et avoir un impact potentiel sur sa Valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Fonds ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : Certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Fonds et engendrer un risque de pertes importantes.

Veillez consulter le chapitre « Facteurs de risques » du Prospectus et du Supplément de l'ICAV pour plus d'informations sur les risques.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.69%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

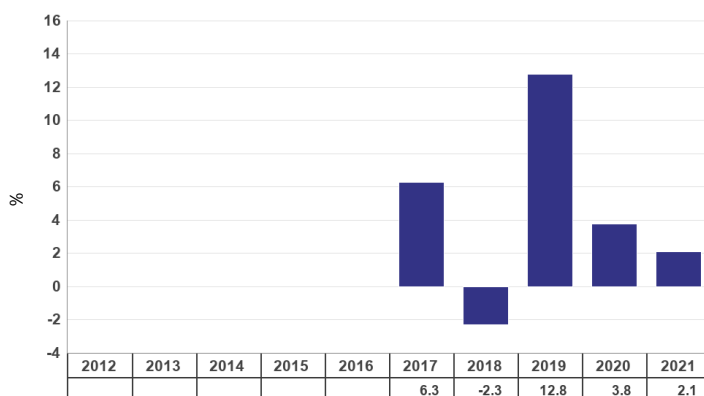
Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- Les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Performances passées

■ AXA IM ACT US Short Duration High Yield Low Carbon F Income USD (ISIN : IE00BDBVW76)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 12/09/2016 et la catégorie d'actions en 2016.

Les performances passées ont été calculées en USD et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque année.

Avant le 28 février 2022, le fonds était géré selon un objectif et une stratégie d'investissement différents.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.
78 Sir John Rogerson's Quay - Dublin 2 - Irlande

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Fonds, telles que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, en allemand, en français, en espagnol et en italien auprès de la Société de gestion du Fonds, de l'administrateur central, des distributeurs du Fonds, ou en ligne sur le site <https://funds.axa-im.com/>. D'autres classes d'actifs sont disponibles pour ce Fonds. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>. Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société sont disponibles en ligne à la page www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy.

Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. La société met une version papier à disposition gratuitement sur demande. Chaque Fonds correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Fonds sont séparés des actifs des autres Fonds et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Fonds et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Fonds.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par action est disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/> ainsi qu'au siège social de la société de gestion.

Législation fiscale :

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Irlande. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Investment Managers Paris ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Transfert entre fonds :

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actifs de tout Fonds à convertir en classes d'actifs de tout autre Fonds, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Fonds, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, comme indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Fonds, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.